

# PNR des Pyrénées Ariégeoises

## CAP SUR 2040



Parc  
naturel  
régional  
Pyrénées  
Ariégeoises

### L'ESSENTIEL DE LA CHARTE

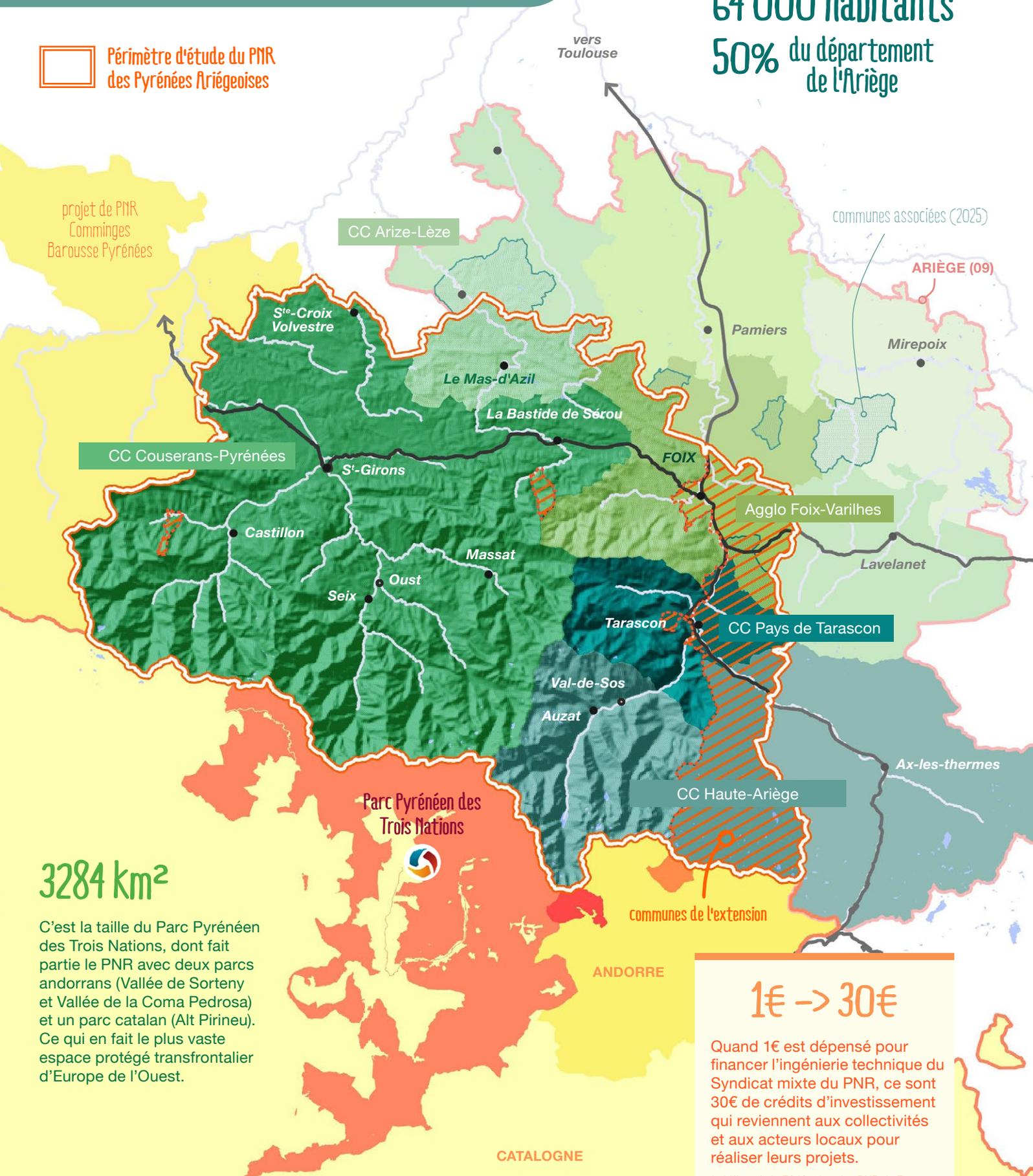


# PNR des Pyrénées Ariégeoises

## un nouveau périmètre pour 2025-2040

+ 26 avec l'extension  
**164 communes**  
**64 000 habitants**  
**50%** du département  
de l'Ariège

 Périmètre d'étude du PNR  
des Pyrénées Ariégeoises



**3284 km<sup>2</sup>**

C'est la taille du Parc Pyrénéen des Trois Nations, dont fait partie le PNR avec deux parcs andorrans (Vallée de Sorteny et Vallée de la Coma Pedrosa) et un parc catalan (Alt Pirineu). Ce qui en fait le plus vaste espace protégé transfrontalier d'Europe de l'Ouest.

**1€ → 30€**

Quand 1€ est dépensé pour financer l'ingénierie technique du Syndicat mixte du PNR, ce sont 30€ de crédits d'investissement qui reviennent aux collectivités et aux acteurs locaux pour réaliser leurs projets.

\* chiffres de la Fédération des PNR de France

0 5 10 15 km



© Léo Poudré



Vous tenez entre les mains « l'essentiel » du projet de territoire que les élus des collectivités des Pyrénées Ariégeoises ont élaboré.

Depuis 2019, ce sont six années d'information, de réflexion, d'échanges, de débat et d'enrichissements mutuels qui nous ont permis d'écrire la charte 2025-2040 du Parc naturel régional. Six années qui conduisent aujourd'hui mi-2025, à l'étape décisive par laquelle les collectivités doivent délibérer pour approuver la charte.

En faisant cela, nos collectivités aux côtés de l'Etat s'engageront pour répondre solidairement aux nombreux défis des Pyrénées Ariégeoises pour les années à venir.

Elles s'engageront aussi pour continuer à préserver notre planète et ses ressources, et pour permettre à chaque habitant et chaque visiteur de pouvoir vivre en harmonie avec la nature qui nous entoure.

Nous devons travailler inlassablement à préparer une société plus juste, plus équilibrée et plus fraternelle pour les générations futures. »



**Kamel CHIBLI**

Président du Syndicat mixte du PNR

## Table des matières

<b>QU'EST-CE QUE LE PARC NATUREL RÉGIONAL ?</b>	<b>4</b>
<b>LE PARC, C'EST VOUS QUI EN PARLEZ LE MIEUX</b>	<b>6</b>
<b>QU'EST-CE QUE LA CHARTE DU PARC ?</b>	<b>8</b>
<b>TROIS CAPS, UNE MULTITUDE DE DÉFIS</b>	<b>9</b>
<b>LE PROJET OPÉRATIONNEL</b>	<b>10</b>
Mettre la connaissance, l'éducation et la formation au coeur des actions collectives	10
Conforter l'attractivité des Pyrénées Ariégeoises	11
Répondre au défi du changement climatique	12
Déployer une coopération intégrée et portée par les habitants	13
Instaurer un modèle économique durable, sobre et solidaire	14
Confirmer les paysages comme atout principal des Pyrénées Ariégeoises	15
Stopper l'érosion de la biodiversité	16
Garantir une ressource en eau de qualité	17
Garantir un usage économe et équilibré de l'espace	18
En forêt, organiser la production de valeur ajoutée dans une approche multifonctionnelle	19

# Qu'est-ce que le Parc naturel régional ?

Le PNR des Pyrénées Ariégeoises a été créé en 2009 sur 138 communes.

C'est un territoire de montagne, rural et habité, défini par son histoire, son identité et reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère. C'est aussi un territoire fragile.

© Alain Baschenis

Le PNR est fondé sur une charte établie pour quinze ans jusqu'à son renouvellement. Il fait partie du réseau des 59 Parcs naturels régionaux de France dont 8 en Occitanie. Les PNR relèvent d'une compétence du Conseil régional.

Garant de la mise en œuvre de la Charte, les actions du Parc s'inscrivent dans le cadre des missions que lui fixe la loi. Le territoire n'est pas mis sous cloche. Le PNR représente un outil d'aménagement et de développement durable. La Charte traite des questions d'énergies, de paysages, de mobilité, de biodiversité, de filières économiques, d'usages de la ressource en eau...

Sa vocation est de protéger et valoriser les paysages et les patrimoines naturels et culturels locaux tout en permettant un aménagement et un développement durable, économique et social.

## Le financement

En dehors des cotisations de ses membres, le Syndicat mixte mobilise tous les concours financiers disponibles (Europe, Etat, Région, Département, Agence de l'Eau, OFB, ADEME, mécénat...).

En 2025, le budget s'élève à 2,65 millions d'euros (fonctionnement et investissement cumulés) pour un total de 31 actions, ce qui représente un programme de 1,6 million d'euros.

## Les objectifs d'un Parc naturel régional

### LES 5 MISSIONS DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

Le code de l'environnement confie 5 grandes missions aux PNR :

Protection et gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager



Aménagement du territoire



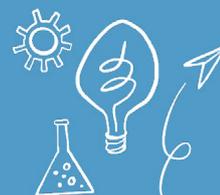
Développement économique, social et culturel



Accueil, éducation et information



Expérimentation



Innovation et expérimentation constituent la boussole de ses actions.

Le Syndicat mixte du PNR  
est tour à tour :

## chef de file

il articule l'action avec  
les autres acteurs concernés

## facilitateur

il aide à l'émergence des  
projets, investit de nouvelles  
thématiques comme la  
valorisation du ciel étoilé, la  
santé environnementale

## coordinateur animateur

il planifie, suit, anime  
les actions mises en œuvre

Le PNR, c'est aussi nous tous : habitants,  
associations, entreprises, autres acteurs locaux...

Ensemble et chacun à notre niveau, nous pouvons  
tous participer à la mise en œuvre du projet de  
territoire et de ses valeurs.

## Une gouvernance participative

Les communes, les intercommunalités, le Département de l'Ariège et la Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée ont constitué le Syndicat mixte du PNR, la structure publique sur laquelle repose le Parc. Ces collectivités membres désignent des délégués pour siéger au **Comité syndical**, l'assemblée plénière du PNR. Les délibérations sont travaillées au préalable en **Bureau syndical** (élu par le Comité syndical et composé de 28 membres) et en **commissions**. Charge ensuite à l'équipe technique de mettre en application ces décisions. Elle fait le lien avec de multiples partenaires et thématiques pour construire avec les collectivités des projets concrets et durables.

Dans leurs prises de décisions, les élus peuvent compter sur les avis et notes du **Conseil scientifique**, un organe consultatif regroupant une trentaine de chercheurs. L'association **Les Amis du Parc** (près de 150 adhérents), indépendante du Syndicat mixte, apporte elle aussi des avis en plus de proposer chaque année de nombreuses animations grand public.

## Une "boîte à outils" au service des élus et des territoires

Le Syndicat mixte du PNR, qui emploie une trentaine de personnes, dispose d'une véritable ingénierie dans des domaines aussi divers que les paysages, le foncier, la biodiversité, le patrimoine bâti, la gestion forestière, le tourisme...

Experte et polyvalente, l'équipe technique apporte conseil et soutien techniques aux élus, professionnels et habitants et recherche des financements pour réaliser des projets.

Le détail des actions  
menées par le PNR est  
communiqué tous les ans  
dans un rapport d'activité  
téléchargeable sur :

[www.parc-pyrenees-  
ariegeoises.fr](http://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr)



© Raphaël Kann

# Le Parc, c'est vous qui en parlez le mieux



**Alain Miquel**  
maire de Verdun

*On a le projet de réhabiliter tous les lavoirs*

« On a le bas du Quié où on a beaucoup de genêts scorpions, d'aubépines avec des morceaux de terrain en escaliers qui seraient accessibles mécaniquement, avec un robot ou autre. J'envisageais de demander au PNR si on peut nettoyer le bas du Quié (dans le cadre d'un chantier de réouverture paysagère, NDLR). Il y a le gypaète, le faucon crécerelle, les aigles (le site est classé Natura 2000).

On a un autre projet sur le village, c'est de réhabiliter tous les lavoirs, il y en a trois. On a énormément de promeneurs dans le village, la vallée est belle. Des chemins ont été rouverts. Au bord de la rivière aussi, c'est agréable. Les lavoirs ont besoin d'entretien. C'est du patrimoine, c'est dommage de laisser partir ça. Ce qu'il faut savoir, c'est que l'eau n'est pas gaspillée, elle vient d'un torrent et qui repart dans la rivière. Depuis le début du projet d'extension du PNR, j'écoute, j'assiste aux réunions, je suis partant pour le Parc. »

Depuis 2012, ce sont plus de 150 ouvrages de petit patrimoine bâti qui ont été rénovés avec l'appui du Syndicat mixte du PNR dans les communes et grâce au financement de la Région et du Département.



**Hélène Nirascou**  
maire de Seix

*C'est plus agréable d'avoir une information venant d'un être humain plutôt que des panneaux*

« Le déclencheur, ça a été le premier déconfinement en 2020. Pendant l'été qui a suivi, on a eu beaucoup de touristes. A la fin de l'été, des groupements pastoraux, les gendarmes et l'ONF sont venus me voir pour que je mette des panneaux à chaque départ de randonnée. Mais on n'allait pas multiplier les panneaux alors j'ai appelé le PNR pour trouver une solution. On s'est rendu compte de la difficulté avec des personnes qui arrivaient sans avoir les codes de la montagne. C'est un public familial, néophyte.

Le PNR m'a proposé la solution des médiateurs de montagne. On a réuni tous les acteurs de la montagne, du tourisme, du pastoralisme, de la randonnée, l'association Les Amis du Parc. Il y a eu beaucoup d'échanges, les médiateurs montagne ont pu travailler avec les éleveurs et les bergers. Ces médiateurs sont mis en place depuis 2022 et on voit les retours, c'est très intéressant. Les gens sont preneurs d'informations. »

Depuis 2022, environ 12 000 usagers de la montagne ont été sensibilisés par des médiateurs. Des visiteurs qui viennent parfois de loin puisque 47% d'entre eux ne sont ni d'Ariège, ni de l'un des départements voisins. En 2024, 8 professionnels ont été mobilisés sur ce dispositif déployé par le Parc dans plusieurs nouvelles communes.



**Jacqueline Mauran**  
maire de Tourtouse

*Les enfants étaient enthousiastes*

« Nous avons ici une grotte classée Natura 2000 qui n'est pas accessible. Les enfants des écoles (un RPI regroupe les communes de Tourtouse, Fabas, Bédeille et Cérizols, NDLR) sont donc allés voir une autre grotte à Gajan. Une quinzaine d'enfants y sont allés avec du personnel encadrant qualifié, payé par le PNR, pour accompagner et commenter. Ça a tellement bien marché que le PNR a souhaité organiser une deuxième visite avec un autre groupe. Les enfants étaient enthousiastes, c'est un monde qu'ils n'avaient jamais pénétré. C'était financé dans le cadre de Natura 2000.

On a aussi eu une conférence de présentation du monde des chauve-souris avec au moins une soixantaine de personnes sur les gradins du théâtre de verdure. Et cet été (2024), à côté du donjon, on a eu plus de 150 personnes pour le spectacle La Symphonie des chauves-souris. Là aussi, ça a été financé par le Parc avec Natura 2000. »

Grâce à Natura 2000, en 2024 300 enfants de 15 classes différentes ont été sensibilisés à la biodiversité grâce à un projet pédagogique avec au moins une journée en extérieur.

Natura 2000, ce sont aussi des moyens alloués à l'agriculture. Entre 2023 et 2027, 1,2 million d'euros seront reversés à 14 groupements pastoraux et plus de 30 agriculteurs ou GAEC pour mettre en œuvre des pratiques agro-environnementales.



**Jean-Paul Rouquier**  
maire de Génat

*Au Parc, c'est très participatif*

« Il y a un projet PROT'AIR (Tourisme durable et Aires Protégées France-Bahia) avec le Brésil, la Fédération des PNR et cinq Parcs naturels dont les Pyrénées Ariégeoises. Dans le cadre de ma délégation au Parc, j'ai présenté le PNR à Paris, à l'ambassade du Brésil. On a eu aussi l'honneur de recevoir une délégation brésilienne ici, au Parc de la Préhistoire et au siège du PNR. Ils étaient très intéressés de savoir comment fonctionne un PNR, quelle est la gouvernance. Chez eux visiblement, c'est très vertical alors qu'au Parc, c'est très participatif. »

De manière plus générale, les coopérations transfrontalières, c'est très utile. On a des relations fortes avec l'Andorre, avec les Catalans. Il y a un programme sur la santé, un autre sur l'échange d'étudiants. Au niveau touristique ou de la biodiversité aussi, ça m'intéresse. Il faut savoir qu'à Génat se trouve, pour l'instant, le seul panneau de la carte du Parc des Trois Nations. »

La coopération transfrontalière, ce sont 300 000 euros obtenus pour des projets et des actions communes. Ce sont aussi 5 manifestations et rencontres transfrontalières impliquant les habitants des Pyrénées Ariégeoises. Le PNR a vocation à tisser des liens avec ses voisins : les départements limitrophes, l'Andorre et la Catalogne.

Le PNR, c'est aussi l'opportunité de rayonner à l'international.



**Danielle Carrière**  
maire de Cazaux

*On voit que ça a vraiment porté ses fruits*

« On a porté une étude avec le PNR sur la restauration collective du RPI (regroupement pédagogique intercommunal entre les communes de Loubens, Cazaux, Montaigut et Pailhès, NDLR) avec Bio Ariège Garonne. A Montégut-Plantaurel, l'APAJH a une cuisine centrale qui fait les repas pour leurs résidents et pour les enfants des écoles. Pendant un an, un énorme travail a été fait. Il y a eu au départ le diagnostic, des réunions pour présenter la démarche aux parents. Les enfants ont participé, des pesées ont été mises en place pour limiter le gaspillage alimentaire. Et on voit que ça a vraiment porté ses fruits. Les approvisionnements ont été améliorés. L'APAJH s'approvisionne beaucoup en circuits courts. On voit que ce sont vraiment des sujets d'actualité en lien avec les revenus des agriculteurs, le fait de pouvoir vivre dignement de leur travail. Et que les consommateurs aient une alimentation de qualité. »

Lancé en 2018, le Projet alimentaire territorial (PAT) porté par le PNR a été labellisé au niveau 2 par le ministère de l'Agriculture début 2025. Un PAT a pour but de favoriser une agriculture et une alimentation locale et de qualité.



**Alain Marfaing**  
maire de Gestières

*Ici, il y a cinquante ans, il n'y avait pas un arbre, tout était cultivé à deux heures de marche*

« Ici, il y a cinquante ans, il n'y avait pas un arbre, tout était cultivé à deux heures de marche. Mais la végétation a gagné du terrain et on n'y voyait plus rien. On s'est dit que ce serait bien de faire une réouverture paysagère. Le premier contact avec le PNR, c'était pour ça. Les services du Parc sont venus et on a pu faire une réouverture. Et moi après, il me fallait quelqu'un pour trouver une solution pour que ça ne repousse pas. On a trouvé un couple de bergers pour créer une Association foncière pastorale. L'AFP s'est créée et donc l'entretien se fait. Et parallèlement à ça, le PNR nous a aidé à rénover, réhabiliter le bassin de Gigre. C'était l'endroit où on lavait le linge. C'est une source et il y a comme un lavoir avec une arche. En Ariège, il n'y a que Gestières qui a une arche comme ça. Il a fallu couper des arbres qui menaçaient de tomber dessus, il a fallu le réhabiliter. On voulait valoriser ce patrimoine. »

En mars 2025, à Arrien-en-Bethmale, s'est déroulée la 30<sup>e</sup> opération de débroussaillage menée par le PNR depuis 2012. Le CFPPA Ariège Comminges a éclairci des terrains enfrichés, pendant quatre semaines. Ces terres pourront accueillir à nouveau des troupeaux afin de maintenir le paysage ouvert.

# Qu'est-ce que la Charte du Parc ?

## La feuille de route pour les Pyrénées Ariégeoises

La Charte comprend :

- un rapport déterminant les orientations et les mesures de protection, de mise en valeur et de développement pour 15 ans.
- un plan de Parc présentant les différentes zones où s'appliquent les orientations et les mesures définies dans le rapport.
- des annexes (statuts, organigramme, plan d'actions pour les trois premières années...).

### et les objectifs fixés par la précédente Charte ?

Un groupement de bureaux d'études a évalué la mise en œuvre de la précédente Charte. Résultat : sur la période 2009-2024, 80% des actions prévues ont abouti ou sont en cours de réalisation ; 10% ont été programmées et seules 5% ont été retardées ou annulées. Pour cette nouvelle Charte, un dispositif d'évaluation impliquant les signataires est mis en place pour un suivi tout au long des quinze années.

La Charte a été élaborée de manière collective avec l'ensemble des collectivités publiques, des partenaires et les habitants afin de répondre aux enjeux locaux.

La Charte décrit le projet de protection et de développement durable du territoire concerné par le label Parc naturel régional pour 15 ans. C'est la feuille de route pour les Pyrénées Ariégeoises, qui fixe des caps, des grands objectifs partagés pour la période 2025-2040. Elle détaille les actions et les engagements des signataires pour mener à bien ce projet.

### POURQUOI UNE CHARTE ?

Une fois qu'elle a localement fait consensus, la Charte est soumise à l'approbation des collectivités comprises dans le périmètre d'étude. Elle est approuvée de manière volontaire par les communes et les intercommunalités, le Département et la Région. Elle est ensuite approuvée par décret du Premier ministre qui attribue officiellement le reclassement en Parc naturel régional jusqu'en 2040. La même procédure avait permis, en 2009, la création du PNR.

### OÙ S'APPLIQUE LA CHARTE ?

La Charte s'applique dans les communes ayant délibéré en sa faveur. Ce périmètre d'étude (164 communes) doit dans le cadre de la nouvelle Charte s'étendre vers l'est. Des communes de la Haute-Ariège, du Tarasconnais et de l'agglomération Foix-Varilhes ont vocation à rejoindre les 138 communes initialement comprises dans le Parc (cf. carte en page 2). Cela correspond à une logique géographique puisqu'il s'agira de suivre la « frontière naturelle » du Mont Fourcat et la ligne de crête du massif de Tabé sur le côté est et la limite du Couserans avec la Haute Garonne sur le côté ouest.

## Les engagements des signataires

Approuvée volontairement, la Charte a valeur de contrat d'engagement pour ses signataires, communes, intercommunalités, Département, Région et Etat, et pas uniquement pour le Syndicat mixte du PNR. L'Etat s'engage également à favoriser et à garantir l'application de la Charte à travers l'action de ses services. Les décisions prises par les signataires doivent être cohérentes avec la Charte du Parc. Ils s'engagent à en respecter les objectifs et le contenu, dans l'application de leurs compétences.

Le Syndicat mixte du PNR agit avec l'ensemble des signataires, les partenaires et les habitants.  
**Un maître-mot : faire ensemble.**

### LA CHARTE EST-ELLE CONTRAIGNANTE JURIDIQUEMENT ?

Contrairement aux Parcs nationaux, les PNR ne disposent d'aucun pouvoir réglementaire ou coercitif. La Charte ne s'applique pas aux personnes physiques ou morales non-signataires. En matière d'urbanisme, la Charte est opposable aux Schémas de cohérence territoriale (SCOT), aux plans locaux d'urbanisme communaux et intercommunaux et aux cartes communales qui doivent être compatibles avec elle dans un délai de 3 ans. La Charte a également une portée juridique en matière de circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels, de signalétique et de publicité (application de la réglementation nationale).

# 1 Les habitants au cœur du projet

Les Pyrénées Ariégeoises doivent rester un lieu où le bien-être et le bien-vivre des personnes sont une priorité.

# 2 Un territoire ancré dans le 21<sup>e</sup> siècle

Face au changement climatique et ses conséquences, les Pyrénées Ariégeoises doivent se préparer et s'adapter dans des domaines aussi variés que l'économie, l'énergie, la mobilité...

# 3 La gestion des ressources

Eau, forêt, foncier, paysages, biodiversité... Les Pyrénées Ariégeoises doivent s'organiser pour que ses ressources soient préservées, valorisées, partagées entre les différents usages.

## Trois caps, une multitude de défis

### LE DÉFI CLIMATIQUE

Le PNR mobilise sur la nécessité d'agir pour atténuer les effets du changement climatique et aider à la mise en place d'actions pour s'y adapter.

### LE DÉFI ÉCONOMIQUE

Le PNR aide à la mise en place d'une économie plus résiliente : développement et structuration des filières économiques (bois, pierre, lait, tourisme de nature...), déploiement de l'économie circulaire.

### LE DÉFI DE L'ALIMENTATION

Le PNR a un double objectif : développer une production diversifiée et de qualité et s'assurer que les habitants aient accès à cette alimentation saine, locale et de qualité.

### LE DÉFI DE LA SANTÉ

Le PNR est positionné comme un « territoire générateur de bonne santé ». Garantir la bonne santé des habitants nécessite d'agir à plusieurs niveaux : maintien des équipements et services de santé, alimentation, accès à une ressource en eau de qualité, amélioration du cadre de vie, lutte contre les pollutions.

### LE DÉFI DU FONCIER

L'enjeu est de faire cohabiter les usages : espaces agricoles, habitat, maîtrise et optimisation du foncier...

### LE DÉFI DE LA MOBILITÉ

Le PNR se fixe pour ambition de rendre accessible à tous différentes solutions de mobilités, en priorité décarbonées.

### LE DÉFI DES PAYSAGES

Le PNR vise la préservation de la qualité des paysages. Les leviers pour agir sont nombreux : préservation et valorisation des patrimoines, anticipation et maîtrise des évolutions paysagères, restauration des milieux, prise en compte des paysages dans les projets...

### LE DÉFI DU RAPPORT À LA NATURE

Ce défi recouvre des enjeux de biodiversité, de conciliation des usages de l'espace, du « vivre ensemble », de la santé environnementale... Le PNR doit se doter d'outils de gestion, de restauration et de gouvernance adaptés.

### LE DÉFI DU TRANSFRONTALIER

Le PNR renforce sa coopération avec l'Andorre et la Catalogne dans le cadre du Parc Pyrénéen des Trois Nations en l'ancrant encore davantage auprès des habitants.

### LE DÉFI DE LA JEUNESSE

Le PNR vise à accompagner nos enfants et nos jeunes dans leurs projets de vie. Cela passe par l'éducation et la formation.

### LE DÉFI DE LA PARTICIPATION

Gouvernance participative, coopération, citoyenneté, éducation au territoire sont des principes essentiels pour le faire ensemble et lutter contre l'individualisme.

# Mettre la connaissance, l'éducation et la formation au cœur des actions collectives

## À retrouver dans la Charte aux mesures :

- 1.1.1. Accroître et diffuser la connaissance
- 1.1.2. Développer les échanges avec les habitants
- 1.1.3. Faire ensemble
  - 1.2.1. Eduquer, former, professionnaliser
  - 1.2.2. Reconnaître les jeunes comme décideurs de demain

**L'information, les savoirs, les idées doivent circuler de manière fluide. Médiathèques, chercheurs, universités... Les Pyrénées ariégeoises sont riches de lieux de savoir, de production de connaissances et de données. Encore faut-il les faire connaître, les partager et les rendre disponibles. Il s'agit aussi de communiquer sur les animations, les projets et actions du Parc et de ses partenaires.**

Ces ressources représentent des éléments indispensables pour permettre aux élus et aux habitants de s'approprier collectivement le PNR, ses missions et son mode d'action : **le faire ensemble**. La formation, en particulier celle des jeunes, est un maillon essentiel pour répondre aux défis de demain.

## jeunesse

### diffusion de la connaissance

## faire ensemble

### mixité

### besoin des filières

### appropriation du PNR

## Les actions à mener

- Mieux informer les élus délégués, les former sur leur rôle, les actions du Parc (éductours, newsletters...).
- Développer et partager la connaissance : animations grand public, animations scolaires, publications, événements, outils de communication des communes et intercommunalités.
- Valoriser les archives, l'histoire et la culture de chaque commune.
- Donner la parole aux habitants : soirée-débat, enquête auprès des habitants, outils collaboratifs.
- Poursuivre l'accompagnement de l'association Les Amis du Parc.
- Créer des lieux ou des temps de rencontres et d'échanges (maison des associations, marchés, halles, aires de jeux...).
- Organiser des chantiers patrimoniaux avec les écoles, les collèges, les lycées, les centres de formation et les chantiers d'insertion
- Accompagner les jeunes vers l'autonomie : faciliter l'accès au logement, des solutions de mobilités, accès à l'emploi...
- Démultiplier les liens des jeunes avec le territoire : projets, activités de découverte, rencontres...

## Le saviez-vous ?

### Il existe un Conseil scientifique du Parc.

Cet organe consultatif a été installé... avant même la création du PNR. Il rassemble des références scientifiques locales et nationales, des universitaires et des chercheurs des sciences naturelles, sociales et économiques. En réponse aux demandes des élus, le Conseil scientifique les accompagne dans leurs prises de décisions et actions. Il organise également des journées techniques, des séminaires et des colloques. La Charte vise à mobiliser les organismes de recherche et à poursuivre l'accompagnement du Conseil scientifique.

Les lettres du Conseil scientifique sont téléchargeables sur le site [www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr](http://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr)



# Conforter l'attractivité des Pyrénées Ariégeoises

À retrouver dans la Charte aux mesures :

1.3.1. Organiser le territoire pour l'accueil de nouveaux habitants et les porteurs de projets

1.3.2. S'ériger en territoire générateur de bonne santé

1.3.3. Préserver et valoriser les patrimoines

attractivité  
accueil  
patrimoines  
logements  
services  
liens  
santé  
environnementale

## Le saviez-vous ?

**Le PNR a mis en place un site internet collaboratif dédié aux ouvrages en pierre sèche : Wikipedra.**

Lors d'une balade vous repérez un ouvrage en pierre sèche ? Signalez-le sur la plateforme. Cela permettra, outre de le recenser, d'informer sur la diversité de ce patrimoine traditionnel des Pyrénées grâce à des journées d'animation sur le sujet. Et peut-être de localiser des bâtisses pour de futurs projets de restauration.

[wikipedra.catpaisatge.net](http://wikipedra.catpaisatge.net)

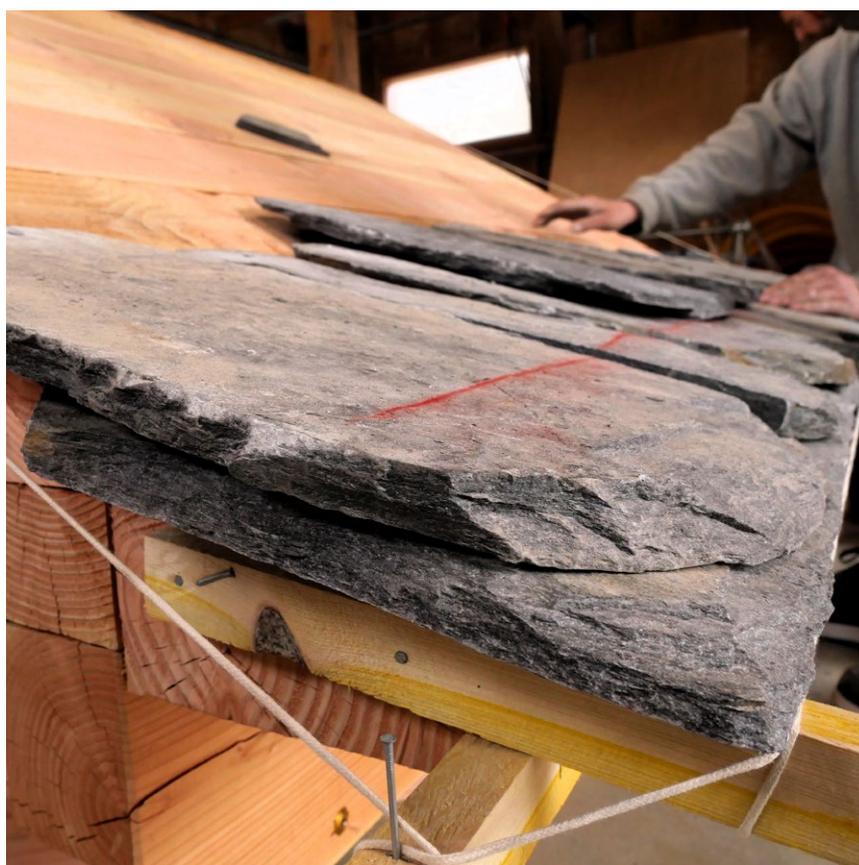


**Après des décennies d'exode de leur population, les Pyrénées Ariégeoises retrouvent de nouveaux habitants grâce à un excédent migratoire. Une dynamique qu'il s'agit de conforter, d'accompagner, en faisant le lien entre les habitants et les nouveaux arrivants attirés par le cadre de vie de qualité qu'offre l'Ariège.**

Outre leurs indéniables ressources naturelles, les Pyrénées Ariégeoises ont d'autres arguments à faire valoir : par exemple continuer d'œuvrer à la bonne santé des habitants et préserver et valoriser le patrimoine local.

## Les actions à mener

- Renforcer l'attractivité des centres-bourgs avec des services de proximité, la mobilité douce, l'embellissement des façades.
- Garantir le maillage d'équipements et de services : établissements de santé, scolaires, infrastructures socio-culturelles et sportives.
- Etoffer le réseau d'infrastructures et d'opérateurs de la santé et garantir leur accessibilité pour tous les publics.
- Renforcer le lien social au travers des équipements : maison associative, jardin partagé, centre social.
- Poursuivre la restauration, la préservation et la valorisation des patrimoines : ouvrages en pierre sèche, patrimoine lié à l'eau, création de sentiers interprétatifs...
- Sauvegarder et promouvoir la culture occitane.



# Répondre au défi du changement climatique

Températures qui augmentent, enneigement en baisse, débits des cours d'eau qui diminuent... Les effets du changement climatique se font ressentir dans le massif pyrénéen. Face à ces enjeux, le PNR a pour objectif de préparer à la nécessaire adaptation de nos modes de vie et activités, en intégrant les évolutions du climat et des risques associés dans les prises de décision. Il s'agit de développer une culture du risque.

Pour cela, plusieurs leviers d'actions : aller vers plus de sobriété énergétique, déployer les énergies renouvelables dans le respect des patrimoines et des paysages, développer des mobilités décarbonées...

## Les actions à mener

- Faciliter l'émergence d'initiatives locales et utiliser les Solutions fondées sur la Nature : soutenir les projets exemplaires, appuyer des initiatives jeunes en faveur du climat.
- Intégrer l'adaptation au changement climatique dans les documents d'urbanisme : prise en compte des Plans Climats et des risques naturels, constructions et formes urbaines bioclimatiques, mobilité active, désimperméabilisation des sols, démarche zéro artificialisation nette, végétalisation des espaces artificialisés...
- Favoriser l'extinction de l'éclairage public et privé.
- Accompagner les communes dans l'identification des zones d'accélération des énergies renouvelables.
- Construire des bâtiments exemplaires : utilisation de matériaux biosourcés, performance énergétique...
- Réaliser des opérations mutualisées d'études et de travaux, et des chantiers pilotes innovants de rénovation énergétique pour les collectivités.
- Former les élus et les citoyens aux effets du changement climatique et à la gestion des projets d'énergies renouvelables.
- Développer les mobilités : transports collectifs, transport à la demande, aires de covoiturage, mobilités douces et alternatives...

### À retrouver dans la Charte aux mesures :

- 2.1.1. S'adapter au changement climatique
- 2.1.2. Devenir un territoire à énergie positive
- 2.1.3. Déployer une offre de solutions de mobilité décarbonée

## Le saviez-vous ?

### Le réchauffement climatique est encore plus marqué en zone de montagne.

Si la température globale s'est élevée de 1,1°C depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle à l'échelle planétaire, cette élévation atteint 1,5°C dans l'Hexagone et jusqu'à 2°C dans les Pyrénées.

Le SMPNR a adopté sa stratégie d'adaptation au changement climatique. Il accompagne les communes dans sa mise en œuvre.

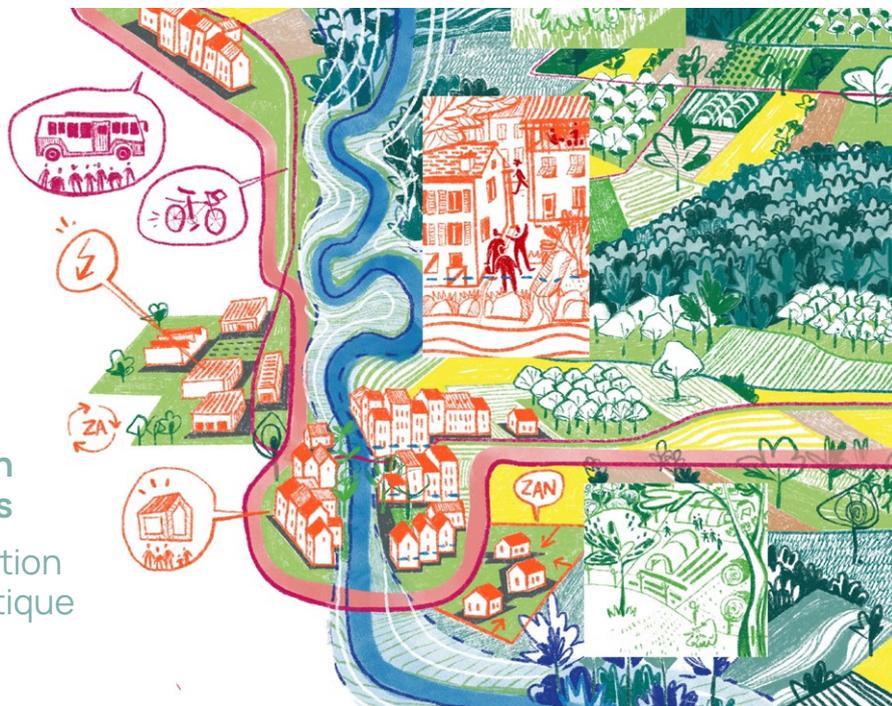
territoire à énergie positive

mobilités sobriété énergétique

résilience des écosystèmes

adaptation des filières

rénovation énergétique



# Déployer une coopération intégrée et portée par les habitants



Parc Pirinenc  
de les Tres Nacions  
Parc Pyrénéen  
des Trois Nations

## Le saviez-vous ?

**Le Parc Pyrénéen des Trois Nations a vu le jour en 2018.** Le PNR des Pyrénées Ariégeoises en fait partie dans le cadre d'un accord avec le parc catalan de l'Alt Pirineu et les deux parcs andorrans Vall de Sorteny et Les Valls del Coma Pedrosa. Une entité originale de 3 284 km<sup>2</sup> qui forme le plus vaste espace protégé transfrontalier d'Europe de l'Ouest. Avec le projet de reconnaissance de la réserve de biosphère transfrontalière UNESCO, le PNR deviendra le premier Parc d'Occitanie reconnu réserve de biosphère, la première des Pyrénées françaises et la première trinationale impliquant la France.

**L'ambition du PNR est de continuer à tisser des partenariats avec les collectivités ariégeoises, qu'elles soient à l'intérieur ou hors périmètre du Parc. C'est aussi de développer des coopérations à l'échelle du massif pyrénéen et de la région.**

**La dimension transfrontalière, concrétisée par le Parc Pyrénéen des Trois Nations, revêt un caractère essentiel pour les Pyrénées Ariégeoises avec en ligne de mire un projet majeur : le classement en Réserve de biosphère à l'UNESCO.**



© Arnaud Spani



© Arnaud Spani

## Les actions à mener

- Mettre en place des initiatives durables de type jumelage entre collectivités, collèges, centres culturels, échanges jeunesse...
- Concrétiser des partenariats avec l'agglomération toulousaine.
- Poursuivre les partenariats sous forme de « communes associée » ou « ville porte » du PNR.
- Organiser des manifestations ou des événements transfrontaliers destinés aux habitants : marchés de produits locaux, événements...
- Labelliser le ciel étoilé transfrontalier du Parc Pyrénéen des 3 Nations.

### À retrouver dans la Charte aux mesures :

- 2.2.1. Organiser la coopération de proximité
- 2.2.2. Structurer les coopérations transfrontalières et internationales

coopérations  
transfrontalières  
et internationales

AVEC les communes  
rurales et les villes  
proches du PNR

communes  
associées

# Instaurer un modèle économique durable, sobre et solidaire

À retrouver dans la Charte aux mesures :

2.3.1. Bâtir et animer une démarche territoriale d'économie circulaire

2.3.2. Soutenir et faire émerger des filières économiques rémunératrices et écologiques

2.3.3. Garantir à tous un accès à une alimentation locale, de saison et de bonne qualité environnementale

## Le saviez-vous ?

**On dénombre plus de 110 producteurs, hébergeurs et prestataires touristiques marqués Valeurs Parc.**

Cette marque nationale commune à tous les Parcs naturels régionaux garantit aux consommateurs des produits et services répondant à trois engagements : du local, le respect de l'environnement et des entreprises à taille humaine. Un site Internet dédié recense l'ensemble des professionnels Valeurs Parc des Pyrénées Ariégeoises : [consommer-parc-pyrenees-ariegeoises.fr](http://consommer-parc-pyrenees-ariegeoises.fr)

**Les Pyrénées Ariégeoises ambitionnent de rester un territoire productif, créateur de richesses économiques. Elles aspirent aussi à une plus grande autonomie alimentaire avec une alimentation saine et de qualité.**

L'économie et l'environnement vont de pair dans le PNR. Il s'agit de développer un modèle économique durable, sobre et solidaire, en s'appuyant sur des piliers comme l'agriculture, le pastoralisme et le tourisme de nature tout en prenant en compte la biodiversité et les paysages.



© Arnaud Spani

## Les actions à mener

- Favoriser la transmission et l'installation des agriculteurs aux côtés des acteurs locaux.
- Préserver les prairies nourricières pour les élevages pastoraux.
- Soutenir et valoriser les modèles collectifs de gestion des espaces et des équipements pastoraux.
- Accompagner les communes et les intercommunalités sur les sujets pastoraux.
- Développer et structurer des filières économiques valorisant les ressources locales : filières viande, lait, fruits et légumes, miel, pierre, laine, bois, fibres végétales...
- Accompagner et valoriser des filières industrielles territorialisées.
- Créer des zones d'activités « Réparation/Réutilisation/Réemploi ».
- Soutenir les ateliers de transformation.
- Dynamiser le commerce en centre-bourg.
- Développer l'offre de tourisme de nature et organiser l'accès et la fréquentation des espaces naturels.



© Arnaud Spani

# Confirmer les paysages comme atout principal des Pyrénées Ariégeoises

**À retrouver dans la Charte aux mesures :**

3.1.1. Maintenir et renforcer la qualité des paysages

3.1.2. Favoriser les formes architecturales adaptées au contexte local et aux enjeux du changement climatique

## Le saviez-vous ?

Les Pyrénées Ariégeoises ont bénéficié dès la création du PNR en 2009 d'une mobilisation importante de l'Etat, des collectivités et des annonceurs pour maîtriser l'implantation de la publicité extérieure et appliquer la loi.

Ce qui fait du Parc aujourd'hui un territoire exemplaire au niveau national et concourt à la qualité de ses paysages. Le SMPNR continue d'accompagner les communes dans l'exercice de leur pouvoir de police.

**Qu'ils soient naturels ou bâtis, les paysages des Pyrénées Ariégeoises constituent de véritables atouts en termes d'attractivité du territoire et de cadre de vie. Les habitants sont attachés à cette grande variété de paysages de montagne.**

Dans le prolongement de la précédente Charte, le PNR poursuit son action en faveur de la qualité des paysages aux cotés des acteurs locaux pour sa prise en compte dans l'ensemble des projets. Ce territoire vivant doit réussir également le défi d'adapter son architecture aux enjeux du changement climatique tout en préservant son patrimoine bâti et ses savoir-faire traditionnels.

## Les actions à mener

- Intégrer les objectifs de préservation des paysages dans les documents d'urbanisme et de planification (objectifs de qualité paysagères, objectifs des plans de paysages..).
- Soigner les franges urbaines et les abords de village, intervenir sur les entrées de bourgs et de villages.
- Mener des actions de requalification paysagère des sites dégradés (friches urbaines et industrielles, bâtiments désaffectés..)
- Poursuivre l'effacement des points noirs paysagers : enfouissement des réseaux aériens, intégration des aires de tri, de stockage, des stations d'épuration, suppression des dépôts sauvages...
- Poursuivre l'accompagnement à l'utilisation de la lauze et de l'ardoise à pureau dégressif.
- Garantir l'intégration paysagère des infrastructures et équipements existants et en projet (infrastructures énergétique, pylône, antenne-relais de téléphonie mobile, infrastructures routières..).
- Encourager un aménagement qualitatif des zones d'activités économiques et accompagner leur intégration paysagère.
- Poursuivre la gestion exemplaire de la publicité extérieure, l'harmonisation et l'actualisation de la signalisation d'information locale et des enseignes.

- paysages ouverts et diversifiés
- savoir-faire locaux
- paysages remarquables
- silhouettes villageoises

# Stopper l'érosion de la biodiversité

Préserver la biodiversité est un enjeu majeur pour le PNR. Les Pyrénées Ariégeoises se caractérisent par une richesse exceptionnelle en matière de faune, de flore et de milieux naturels. Rapaces, chauves-souris, poissons, zones humides, prairies, forêt... De nombreuses espèces locales et milieux font l'objet de programmes d'actions au niveau national.

Pour préserver cette biodiversité, il faut notamment travailler à la préservation des trames vertes (milieux terrestres), bleues (milieux aquatiques) et autres trames (noire, grise, blanche) assurant la continuité écologique des habitats de la faune et de la flore.

Le SMPNR accompagne les collectivités et les acteurs économiques pour que les activités qu'ils entreprennent servent la double ambition du PNR : **développer et protéger**. Il s'agit de maintenir ou d'adapter les activités économiques, touristiques et culturelles en prenant en compte les enjeux environnementaux et climatiques.



## À retrouver dans la Charte aux mesures :

3.2.1. Développer une stratégie conservatoire autour d'un réseau de sites naturels ou d'espèces à enjeux

3.2.2. Accompagner les projets et les activités pour une meilleure prise en compte et une valorisation de la biodiversité

3.2.3. Assurer les continuités écologiques et le fonctionnement des paysages et des écosystèmes

## Le saviez-vous ?

C'était un engagement inscrit dans la précédente Charte du PNR : **réussir la réintroduction du bouquetin ibérique.**

Près de dix ans après son lancement, l'opération est un succès. Et ce sont désormais 250 animaux qui peuplent les Pyrénées Ariégeoises de Couflens à Auzat.

## Les actions à mener

- Se mobiliser collectivement pour améliorer et partager les connaissances.
- Favoriser l'implication des élus dans le pilotage et la gestion participative des aires protégées.
- Protéger les habitats naturels caractéristiques des Pyrénées Ariégeoises : les forêts matures et anciennes, les pelouses et prairies permanentes, les zones humides, les lacs d'altitudes, les milieux souterrains...
- Préserver les cours d'eau à très haute valeur patrimoniale à l'échelle de leur bassin-versant (Arac, Alet, Garbet, Haut-Salat) et les milieux humides.
- Poursuivre le portage local des sites Natura 2000 par les collectivités.
- Encourager et appuyer les pratiques agricoles favorables à la biodiversité, à la ressource en eau et à la qualité des paysages.
- Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires.
- Prendre en compte la fragilité des milieux naturels dans la pratique des activités sportives et de loisirs et dans le cadre de l'économie du tourisme.
- Appuyer les acteurs économiques dans la définition et la mise en œuvre de plans d'actions favorables à la biodiversité.
- Diffuser les connaissances et valoriser la richesse en termes de biodiversité et les services environnementaux associés.

expérimentation

affirmer la biodiversité  
comme point fort des  
Pyrénées Ariégeoises

concilier  
environnement et  
développement territorial

faire émerger et animer  
un réseau de sites naturels

# Garantir une ressource en eau de qualité

À retrouver dans la Charte aux mesures :

3.3.1. Garantir une ressource en eau de qualité (milieux aquatiques et milieux humides) tout en maîtrisant ses usages et sa gestion

assurer une  
ressource  
disponible

garantir la  
qualité des  
cours d'eau

organiser  
le partage  
de l'eau

culture  
du risque

## Le saviez-vous ?

**Le Parc compte deux stations thermales :** à Aulus-Les-Bains et à Orniolac-Ussat-Les-Bains.

Un vrai plus à valoriser pour la santé des habitants et au niveau touristique.

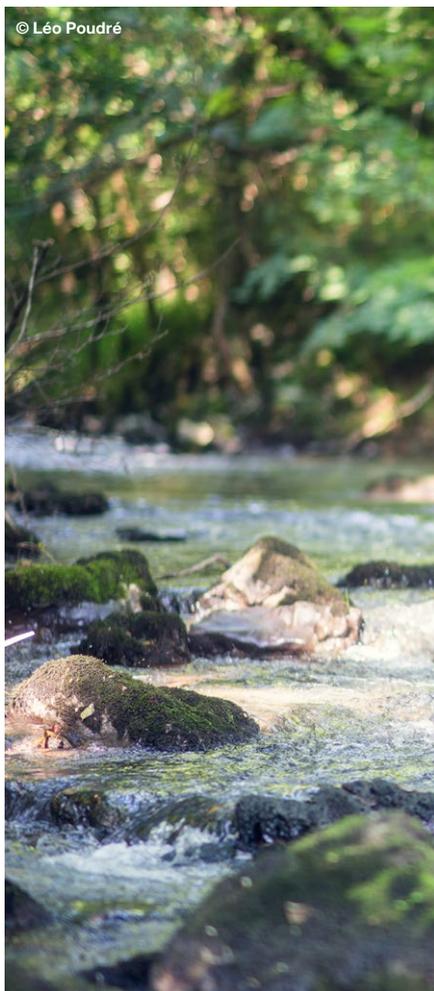
C'est l'un des enjeux majeurs posé au niveau mondial par le changement climatique : l'accès à l'eau. Les Pyrénées Ariégeoises n'échappent pas à la règle et, malgré les influences atlantiques qui les arrosent régulièrement, la ressource aquatique est limitée et demeure fragile. Eau potable pour les habitants, usages économiques, maintien de la biodiversité... La question du partage de l'eau nécessite la recherche d'un équilibre délicat.

Dans les Pyrénées Ariégeoises, c'est le SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) qui constituera la feuille de route des politiques liées à l'eau. Le SMPNR a vocation à être un opérateur du programme d'actions du SAGE.

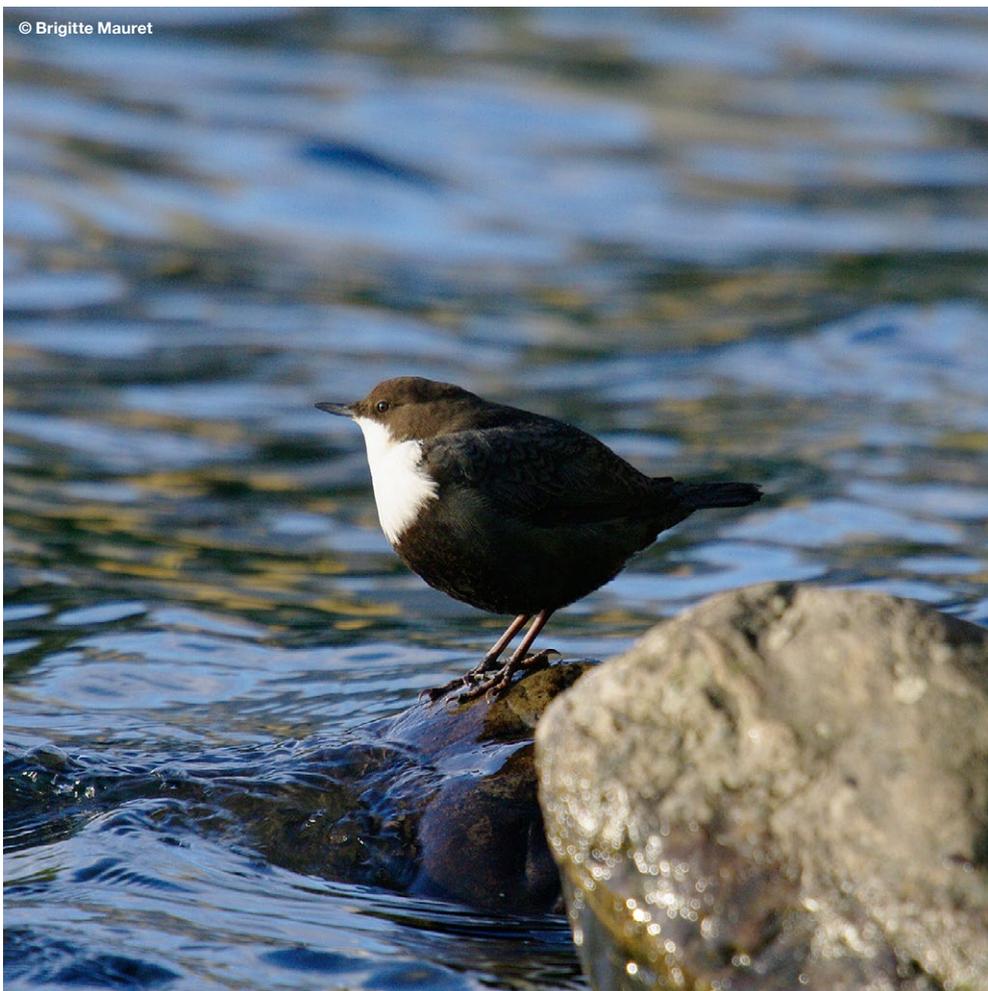
## Les actions à mener

- Rationaliser et protéger les captages d'eau potable et les sources.
- Adapter les réseaux d'eau potable et assainissement ainsi que les infrastructures au changement climatique.
- Expérimenter des dispositifs de traitements des eaux usées avant rejet en rivière.
- Diffuser la culture du risque lié à l'eau et mettre en place des outils de connaissance et de gestion : inondations, pluies torrentielles, glissements de terrain...
- Préserver les cours d'eau.
- Préserver, restaurer voire réhabiliter les zones humides.

© Léo Poudré



© Brigitte Mauret



# Garantir un usage économe et équilibré de l'espace

## À retrouver dans la Charte aux mesures :

- 3.4.1. Développer un urbanisme économe, durable et adapté au climat de demain
- 3.4.2. Donner aux élus la capacité de maîtriser l'évolution du foncier rural
- 3.4.3. Définir localement la répartition souhaitée entre les milieux ouverts et milieux fermés
- 3.4.4. Organiser l'accès et la fréquentation des espaces naturels et des sites remarquables

**Comme pour la ressource en eau, le foncier doit faire l'objet d'un partage entre les usages. Terres agricoles, espaces naturels, patrimoines et paysages à préserver... Les documents d'urbanisme demeurent la clef de voûte pour gérer localement la question de l'espace.**

Avec la Charte, le PNR est un facilitateur pour les collectivités locales. Il les accompagne dans la gestion du foncier rural afin de faciliter les installations/transmissions agricoles. La concertation est toujours de mise, comme lorsqu'il s'agit d'organiser l'accès et la fréquentation touristiques des espaces naturels et des sites remarquables.

## Les actions à mener

- Atteindre une couverture totale du territoire par les documents d'urbanisme.
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti des granges foraines.
- Favoriser la transmission et l'installation des agriculteurs en instaurant un dialogue entre les élus et la profession agricole.
- Faciliter l'accès aux outils fonciers pour les collectivités, y compris l'acquisition.
- Accompagner des communes pilotes dans la mise en œuvre des obligations légales de débroussaillage.
- Bâtir et mettre en œuvre une stratégie partagée de la fréquentation des espaces naturels en partenariat avec les collectivités et les partenaires compétents.
- Accompagner les collectivités à la réglementation de certaines activités perturbatrices de l'environnement et aux nouveaux usages (drone, nouvelles activités plein air, pratiques balnéaires...).
- Favoriser l'intégration paysagère des aménagements et des équipements d'accueil des publics : collecte des déchets, parkings, refuges, blocs-sanitaires, signalétique, éclairage...
- Déployer l'opération médiateurs de montagne.

accès au  
foncier agricole

maintien et restauration  
des milieux ouverts

documents  
d'urbanisme

gestion des flux  
touristiques

## Le saviez-vous ?

### Le foncier rural

Les parcelles des zones de coteaux et zones intermédiaires ont une taille moyenne d'une centaine de mètres carrés. Ces secteurs sont envahis par la végétation. Préserver des milieux ouverts, maintenir des paysages caractéristiques des Pyrénées Ariégeoises sont des objectifs de la Charte... Le SMPNR accompagne les collectivités dans la gestion du foncier rural.



© Alain Baschenis

# En forêt, organiser la production de valeur ajoutée dans une approche multifonctionnelle

À retrouver dans la Charte aux mesures :

3.5.1. Préserver la biodiversité forestière et lui permettre de se développer pour accroître la résilience face au changement climatique

3.5.2. Structurer une filière bois locale démondialisée sur laquelle le territoire a pris

3.5.3. Prendre en compte les enjeux carbone et paysage dans la gestion de la ressource forestière

**puits de carbone forestier**

**des pratiques sylvicoles pour du bois de qualité**

**filière bois locale**

**libre évolution de 25% des forêts**

## Le saviez-vous ?

**Construire en bois local, c'est possible.**

Le SMPNR propose aux communes un accompagnement pour réaliser leurs projets de construction, de rénovation, d'ameublement ou d'aménagements en utilisant du bois local. Il est possible de s'approvisionner en bois local dans le cadre des marchés publics. Les bois des Pyrénées Ariégeoises offrent de multiples possibilités pour des réalisations de qualité si leur provenance locale est prise en compte dès la conception du projet. Le SMPNR a par exemple accompagné la construction du Pôle Jeunesse à Foix et le Village Vacances de la Bastide de Sérou.



**La forêt recouvre 57% de la surface du PNR. Exploiter les ressources forestières, abondantes localement et peu valorisées, préserver la biodiversité forestière et les paysages et assurer la résilience de la forêt face au changement climatique sont de réels enjeux. La Charte vise à structurer une filière bois locale de qualité en développant une sylviculture qui permette de générer davantage de valeur ajoutée.**

## Les actions à mener

- Préserver les cœurs de biodiversité forestiers et les milieux naturels associés aux milieux forestiers.
- Former et soutenir financièrement une sylviculture douce permettant d'allier production de bois de qualité, stockage de carbone, préservation des paysages et de la biodiversité et adaptation au changement climatique.
- Assurer un aménagement cohérent du territoire, des accès aux forêts et des axes et moyens de transports du bois issu de la sylviculture locale.
- Promouvoir et valoriser la filière bois locale, de la construction à la production d'énergie.
- Accompagner la reprise et le développement des scieries existantes, mailler le territoire en scieries de tailles variées.
- Développer des petits réseaux de chaleur à plaquettes dans les villages et les hameaux, pour les bâtiments publics et privés.
- Réaliser des plans intercommunaux de défense des forêts contre l'incendie.

© Raphaël Kann



